



::COLLECTIFARTEFAKT
Polymorphe, créatif et culturel

DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Samedi 2 juillet 2011

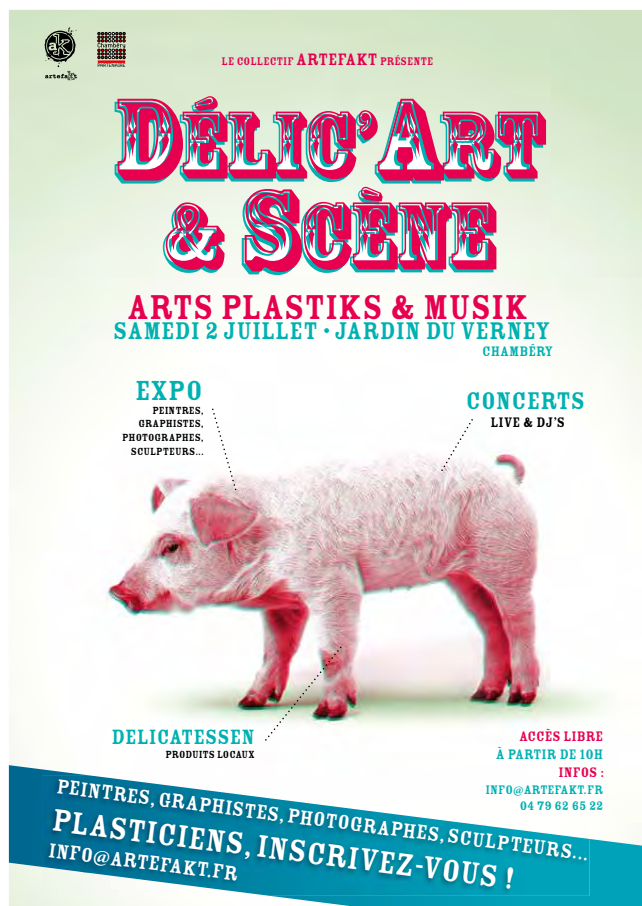
Chambéry - Parc du Verney

Dossier de candidature::

DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Qu'est-ce donc?

Une grande exposition en plein air, inhabituelle, rafraîchissante et vivante!



Voilà 3 ans que Délic'Art & Scène existe et connaît un succès grandissant, un événement devenu incontournable dans la saison estivale culturelle de Chambéry.

Et c'est quoi?

Une exposition hors du commun et hors les murs, de qualité et accessible pour le plus grand nombre, dans un cadre vert et une ambiance souriante et décontractée.

Imaginez le parc du Verney, un grand jardin public dans le centre-ville de Chambéry, verdure vs béton, un soleil radieux. Vous n'attendez qu'une seule chose : l'été, il est là. Vous êtes plasticien, peintre, graphiste, photographe, sculpteur, on propose une grande exposition gratuite, en plein air avec musique, produits frais et bonne humeur. Ça vous dit d'exposer? C'est le moment!

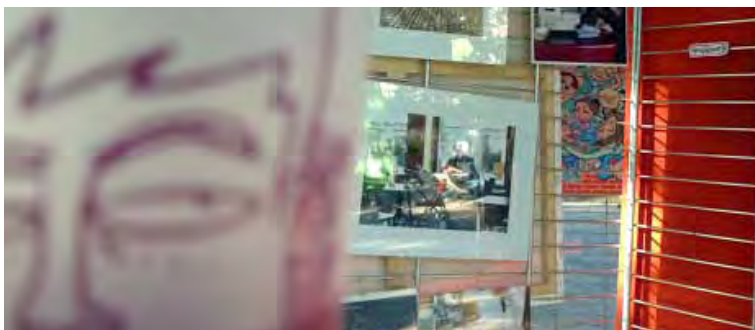
Par [ici](#) la vidéo de l'édition 2010!

Délic'Art & Scène c'est donc :

- une quarantaine d'exposants
- des créations artistiques en live
- des DJs en journée
- un apéro musical et visuel en fin d'après-midi
- une soirée de concerts
- un parc public haut en couleurs.



Venez aérer vos oeuvres, vous faire connaître, rencontrer des gens, et passer une bonne journée sous le signe de la créativité, du soleil et des arbres!



DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Qui peut y participer?

Pas un marché de l'art, pas spécialisé dans une seule discipline, pas élitiste, Délic'Art & Scène est ouvert à tout type d'artistes :

Vous êtes plasticien, graphiste, sculpteur, photographe ou autre... Vos œuvres respirent modernité et actualité, sont originales et singulières ? Alors il ne faut pas hésiter à participer pour habiller l'évènement de vos couleurs !

Et que diable, n'ayez pas peur de présenter vos plus grandes œuvres, on est en extérieur et le parc est grand !



Comment participer?

Envoyez votre candidature avec les informations demandées en page 5, par email ou par courrier. La décision finale sera donnée le 6 juin 2011.



Une participation de 20€ sera demandée à chaque artiste et versée par l'exposant le jour même. Cette somme représente la cotation à Artefakt (10€) et une participation aux frais d'organisation (10€).



Ils ont participé à Délic'Art & Scène :

Cindy Larrat, **Matt. B.**, Marion Cottet, **Steph E. Leigh**, Julien Laute, **Bernard Gonseth**, Lucas Saenger, **David Berlioz**, Elley Peedee, **Magali Thiboud**, Florian Pegaz, **Annick Charlier**, Calouge, **Carmine**, Flora Papegay, **Mélanie Desplanches**, NHK, **Rémy**, Joseph Schiano, **Pauline Caylak**, Simon Houelleu, **Nadia Probst**, Godz trust in Me, **David Combet**, Pascal Gonay, **Danièle Gay**, Jean Charles Troncy, **Kevin Philippe**, Sabrina Tobal, **Julie Tillaud**, Yann Blanchemain, **Chloé Mathiez**, The Mr G Crew, **José Solenga Kuta**, Bernard Gonseth, **Sophie Millet**, Agnès Biau, **Eric Eglaine**, Charlotte Payart, **Gaël**, Malou...

DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Et moi je m'installe où?

L'étendue du jardin du Verney permet d'accueillir un nombre important d'artistes et de visiteurs dans un cadre naturel, culturel et convivial.

Cette année, la mise en espace sera commune à tous les artistes pour favoriser la présentation sous forme d'exposition.

Des zones (photos, peintures, sculptures...) seront définies dans tout le parc pour présenter les oeuvres. Artefakt met à disposition les supports de présentation nécessaires (grilles de type ERAS et d'exposition). Les systèmes d'accrochages devront être amenés par les exposants.

Un espace «chill-out», d'échange, sera réservé aux exposants pour présenter leurs books, cartes de visite et grille tarifaire si les oeuvres sont à vendre mais également pour discuter avec le public.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

08h-10h : accueil des exposants

10h : ouverture de l'exposition

12h-14h : buffet pour les exposants

20h : fin de l'exposition

20h-00h : concerts et animation vidéo

Animation musicale tout au long de la journée

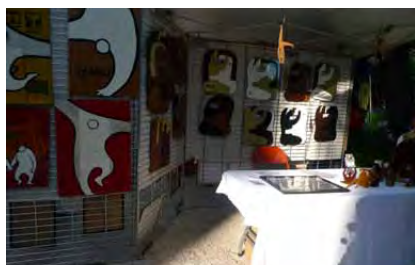
RÉTROPLANNING GLOBAL

Ouverture des candidatures : **lundi 21 mars**

Date limite de candidature : **mardi 31 mai**

Sélection finale des artistes : **lundi 6 juin**

Délic'Art & Scène : **samedi 2 juillet**



DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Dossier d'inscription

Lisez tout correctement,
et envoyez votre inscription avant le 31 mai 2011

La participation en tant qu'exposant n'est possible qu'en étant candidat! Et oui!
N'ayez pas peur, c'est pas long et ça nous permettra de vous connaître encore mieux.
Un comité de sélection se réunira environ un mois avant l'événement pour examiner les candidatures et vous informera de sa décision.

La participation est conditionnée à la signature du contrat de participation (page 6) et l'acceptation du règlement de l'événement (page 7).

Les informations suivantes sont à envoyer par mail à info@artefakt.fr

ou par courrier à :

Artefakt

209 allée des Bauges

73000 Chambéry

Fiche de renseignements

- Prénom
- Nom
- Nom d'artiste (le cas échéant)
- Adresse
- Email
- Téléphone
- Site internet (le cas échéant)
- Pratique artistique

Joindre au moins 3 photographies représentatives des œuvres (afin de ne pas saturer la boîte mail d'Artefakt, merci de vérifier le poids de vos fichiers avant d'envoyer votre email)

Joindre les légendes et les dimensions des œuvres envoyées.

DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Contrat de participation

Ce document ainsi que le règlement signé sont à remettre remplis et signés au stand de l'association Artefakt avant installation, accompagnés du paiement de 20€ de frais de participation.

Je suis professionnel et souhaite pouvoir vendre dans le cadre de l'événement.

Organisme d'affiliation :

Immatriculation :

Je suis autorisé à afficher les prix et vendre mes œuvres dans le cadre de l'événement, je remplis personnellement mes obligations légales.

Je suis amateur ou ne souhaite pas vendre dans le cadre de l'événement.

Je ne suis pas autorisé à afficher de prix et m'engage à ne pas vendre d'œuvres dans le cadre de l'événement.

En cas de manquement à cet engagement, je serai exclu de l'exposition.

Cette exclusion ne donnera lieu à aucune forme d'indemnisation.

Je soussigné,, atteste avoir lu et accepté le règlement de l'événement Délic'art & Scène.

fait à

le

Signature

(précédé de la mention lu et approuvé)

DÉLIC'ART & SCÈNE 2011

Règlement

1 | Candidature

Délic'art & Scène est ouvert aux amateurs et aux professionnels.

La participation en qualité d'exposant n'est possible que sur candidature préalable.

Chaque candidat doit faire parvenir par email ou par courrier à l'organisation les informations précédentes.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 31 mai 2011.

Un comité de sélection se réunira trois semaines avant l'événement pour examiner les candidatures et informera, par email ou téléphone, chaque candidat de sa décision ; qu'il n'est pas tenu de justifier.

2 | Autorisations

En cas de sélection, l'exposant autorise la publication sur le site internet de l'association des prénom et nom du candidat ainsi que des photographies légendées fournies lors de sa candidature comme précisé à l'article 1.

L'organisation peut souhaiter utiliser une œuvre à des fins de communication, elle contactera le cas échéant l'exposant concerné qui reste libre d'accepter ou de refuser.

3 | Vente

Seuls les professionnels ont le droit de vendre et d'afficher leurs tarifs.

Pour cela ils devront faire parvenir à l'organisation une copie de leur attestation d'immatriculation / enregistrement (cf. contrat de participation).

Les amateurs s'engagent à ne pas vendre leurs œuvres dans le cadre de l'événement (cf. contrat de participation).

4 | Contrat de participation

Les candidats retenus devront remplir et signer le document "CONTRAT DE PARTICIPATION" inclus dans le dossier d'inscription et disponible sur simple demande auprès de l'organisation. Ce document sera à remettre à l'organisation, avant installation, le jour de l'événement.

La participation de l'exposant est conditionnée à l'entière acceptation du règlement de l'événement et la signature du contrat de participation.

5 | Frais de participation

Une participation aux frais d'organisation de 20 Euros (côtisation à Artefakt + participation aux frais d'organisation) sera versée par l'exposant avant installation (en espèces ou chèques ; un reçu vous sera fourni).

Les déplacements, transports des œuvres, boissons, frais de parking et frais personnels sont à la charge des participants.

Un buffet frais et de bon goût sera offert aux exposants pour le déjeuner.

6 | Emplacements

L'organisation gère et propose aux exposants les emplacements disponibles. L'organisation met à disposition de chaque participant une surface de grilles d'exposition (de l'ordre de trois), une ou plusieurs tables et des chaises dans l'espace «Échange».

Les emplacements attribués par l'organisation ne sont pas modifiables, sauf accord de gré à gré entre les participants.

Les configurations exactes des stands seront communiquées dès que possible aux exposants.

7 | Accrochage et décrochage

L'organisation ne fournit pas les crochets d'accrochage.

L'accrochage et le décrochage des œuvres sont effectués par les exposants sous leur responsabilité.

L'accueil, l'installation des exposants et l'accrochage des œuvres a lieu entre 8h et 10h.

Le décrochage peut être effectué à partir de 20h, l'exposant s'engageant à ne pas anticiper cet horaire.

Un accès véhicule au jardin du Verney sera possible lors des périodes d'accrochage et de décrochage. Les véhicules ne pourront pas stationner dans le jardin durant la journée.

Les exposants veilleront à ne pas rouler ou stationner sur les zones végétales (cf. l'article 9).

8 | Annulation

Si un exposant veut annuler sa participation, il doit en avertir l'organisation au moins une semaine avant la date de l'évènement. L'organisation pourra alors recontacter un candidat non retenu faute de place et lui proposer l'emplacement concerné.

Si par cas de force majeure l'organisation devait annuler l'évènement moins de deux jours avant la date prévue, elle fera alors son possible pour en avertir les participants.

En cas d'intempéries prolongées le jour de l'évènement, l'organisation pourra décider d'annuler l'évènement. Ces annulations ne donneront lieu à aucune forme d'indemnisation.

9 | Responsabilités

L'association Artefakt, organisatrice de Délic'art & Scène, est assurée pour les risques liés au mobilier qu'elle met à disposition (par exemple chute accidentelle de grille).

Elle ne pourra être tenue pour responsable d'éventuelles dégradations subies par les œuvres exposées, en cas d'intempéries, vandalisme ou autres.

Les exposants engagent leur responsabilité quant au bon accrochage et la stabilité de leurs œuvres, ainsi que pour tout support d'exposition ou élément non fourni par l'organisation.

Les exposants s'engagent à respecter les lieux et notamment à ne pas rouler ou stationner sur les zones végétales du jardin du Verney. Ils seront désignés seuls responsables en cas de plainte déposée par la ville de Chambéry.

Toute infraction à ce règlement peut entraîner l'interdiction d'exposer.

Le dépôt de candidature, comme la participation à l'évènement, implique l'acceptation du règlement.



:: COLLECTIFARTEFAKT

Polymorphe, créatif et culturel

Votre contact :

Romain DI CANDIDO

Chargé de communication

info@artefakt.fr

04.79.62.65.22

06.88.04.43.10

